



## **PROTOCOLE SANITAIRE**

### **Novembre 2020**

**(remplace le protocole sanitaire de septembre 2020)**

## CONTEXTE

Après les trois phases de déconfinement de mai à septembre et un allègement progressif des contraintes sanitaires et au vu du rebond de l'épidémie, le gouvernement a choisi de reconfiner le pays et de renforcer le protocole sanitaire des écoles.

Ce protocole vaut à partir du 02/11 et pour une durée actuellement indéterminée.  
Le principe est toujours celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire.

Les nouveautés de ce protocole figurent en rouge dans la suite du document.  
Elles concernent les points suivants :

- Le port du masque en élémentaire
- L'aération renforcée des locaux
- La limitation renforcée du brassage des élèves
- 

## INTRODUCTION

Nous vous communiquons donc le protocole sanitaire qui vise à préciser les modalités et conditions de réouverture de notre école dans le respect des préconisations sanitaires. Il est destiné et engage l'ensemble de notre communauté éducative (**enseignants, personnels, parents**) mais aussi collectivités territoriales.

Il est important de vous préciser quelques points en préalable :

Notre plus grande volonté est de vous proposer un protocole, des préconisations sanitaires qui garantissent la sécurité et le bien-être de tous les acteurs présents (enfants, bien sûr, mais aussi enseignants et personnels).

Ce protocole est un outil réaliste et applicable, en toute sincérité et transparence. Il est construit en fonction des spécificités de notre établissement et de l'âge des enfants concernés. Les enseignants, le personnel, les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de faire respecter le protocole sanitaire tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter avec des enfants de moins de 10 ans et encore plus avec des enfants de maternelle.

**Le seul geste barrière, réellement applicable et intégré par vos enfants est le lavage des mains. La distanciation sociale est extrêmement compliquée pour un enfant de moins de 10 ans et quasiment impossible pour un enfant de maternelle.**

**Le port du masque est dorénavant obligatoire à partir du CP et nous savons là-aussi que cette mesure sera difficile à respecter par tous les élèves sur toute la journée.**

Lors de cette rentrée, notre rôle sera donc d'assurer la sécurité sanitaire des enfants et adultes, de proposer, surveiller, rappeler à tous les multiples contraintes sans oublier surtout le bien-être et l'épanouissement de chacun.

## PRINCIPES GENERAUX

Le protocole sanitaire national repose sur cinq principes.  
Chaque principe sera détaillé dans les fiches qui suivent.

**Fiche 1- Les règles de la distanciation physique**

**Fiche 2- L'application des gestes barrières**

**Fiche 3a- La limitation du brassage des élèves**

**Fiche 3b- La limitation du brassage des parents**

**Fiche 4- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

**Fiche 5- La formation, l'information et la communication**

**École Nazareth**

Place de l'Église 53960 Bonchamp-lès-Laval ☎ 02.43.90.31.57

✉ [direction@nazarethbonchamp.fr](mailto:direction@nazarethbonchamp.fr) 🌐 <http://nazarethbonchamp.fr>

## **PRÉALABLE**

En tant que parents, vous jouez un rôle essentiel dans le respect des règles sanitaires et dans leur explication aux enfants.

Vous vous engagez notamment, à ne pas rentrer à l'intérieur des locaux scolaires, à ne pas mettre vos enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez votre enfant ou dans votre famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement

**Il vous est demandé de prendre la température de votre enfant avant le départ pour l'école.**

**En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.**

Les personnels devront procéder de la même manière.

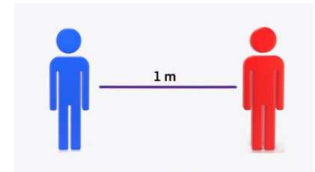
Nous arrivons dans une période hivernale où d'autres virus circulent et nous vous demandons de garder aussi vos enfants à la maison s'ils ont la grippe, la gastro-entérite ou toute autre maladie contagieuse. S'il s'agit juste d'un rhume, il n'y a aucun souci mais si votre enfant était malade la nuit et avait vomi par exemple le matin, merci de le garder au domicile. Il en va de la santé des autres enfants de sa classe.

**École Nazareth**

Place de l'Église 53960 Bonchamp-lès-Laval ☎ 02.43.90.31.57

✉ [direction@nazarethbonchamp.fr](mailto:direction@nazarethbonchamp.fr) 🌐 <http://nazarethbonchamp.fr>

# Fiche 1 : Les règles de la distanciation physique



## Le principe

La règle de distanciation physique, dont le principe était le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permettait d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Depuis la rentrée, cette distanciation n'est plus obligatoire dans les espaces clos lorsqu'elle n'est matériellement pas possible.

~~Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.~~

**Cette distanciation physique concerne aussi maintenant les espaces extérieurs.**

**Cette contrainte sera bien évidemment observée et expliquée mais très dure à respecter en maternelle.**

**La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux)**

## A l'école Nazareth

L'école Nazareth dispose de locaux assez spacieux.

La distanciation est donc mise en place à l'école dans une organisation des espaces de classe et des salles qui garantit l'espace maximum entre les élèves.

## La réalité

A l'intérieur d'un groupe, en primaire et encore plus en maternelle, ce serait vous mentir que de vous dire qu'il n'y aura aucun contact entre enfants. Au regard de l'âge des élèves, nous ne pourrions éviter des contacts ponctuels malgré toutes les préconisations et organisations spécifiques.

La seule certitude que nous avons, c'est que nous serons très attentifs et là pour veiller, sécuriser et rappeler les règles si besoin.

## Apparition de symptômes

En cas d'apparition de symptômes chez l'enfant au sein de l'école, il sera isolé temporairement dans un local dédié (la salle informatique) sous la responsabilité d'un adulte.

Vous serez alors appelé pour venir chercher votre enfant.

Les coordonnées des personnels de santé et la procédure à suivre vous seront communiqués à ce moment-là.

**En cas d'apparition de symptômes au sein du foyer familial, vous avez l'obligation de ne pas mettre votre enfant à l'école et d'avertir l'établissement.**

En cas d'apparition de symptômes au sein du foyer d'un membre encadrant (personnel municipal, enseignant, ASEM...), cette personne a les mêmes obligations.

Nous adapterons les modalités d'accueil en conséquence si cela est nécessaire.

Un registre est tenu de manière quotidienne pour pouvoir retracer tous les cas contact et lister les personnes qui auront été en contact avec la personne concernée.

## École Nazareth

Place de l'Église 53960 Bonchamp-lès-Laval ☎ 02.43.90.31.57

✉ [direction@nazarethbonchamp.fr](mailto:direction@nazarethbonchamp.fr) 🌐 <http://nazarethbonchamp.fr>

## Fiche 2 : L'application des gestes barrières

### Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage se fera avec une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les solutions hydro-alcooliques sont aussi utilisées, y compris pour les plus jeunes sous le contrôle étroit d'un adulte. Ce lavage est très régulier (à l'arrivée dans l'établissement, avant chaque repas, après le passage aux toilettes, après chaque récréation, avant les départs de l'école)



L'école Nazareth dispose de plusieurs points d'eau qui permettent de réaliser ce lavage de mains de manière sereine. Des distributeurs à savons, à papier et des poubelles spécifiques sont installés. Nous privilégions au maximum le lavage avec du savon pour limiter les risques d'irritation ou d'allergie avec le gel. Le même lavage est aussi assuré à la restauration scolaire.

### Le port du masque



Le port d'un masque "grand public" est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

**Le port du masque est donc obligatoire pour tout adulte qui entre dans l'établissement dès le portail.**

**Pour les élèves en école maternelle le port du masque est proscrit.**

Il existe des risques d'étouffement et ils ne peuvent le garder en place sans le toucher.

**Pour les élèves en école élémentaire, à partir du CP, le port du masque est maintenant obligatoire.** Chaque enfant vient à l'école avec 2 masques et 2 sachets fournis par la famille. L'enfant arrive à l'école avec un masque, un sachet vide et un deuxième sachet contenant le deuxième masque. Le midi, l'enfant enlève son premier masque pour le mettre dans le sachet vide avant de se laver les mains et de déjeuner. Après le repas, il prend son deuxième masque dans le deuxième sachet. Pour les enfants qui rentrent le midi, le changement de masque se fait au domicile.

**L'avis du médecin traitant détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.** Merci de prendre contact avec le directeur dans ce cas.

Des masques FFP1 seront disponibles dans les établissements pour équiper les enfants qui présenteraient des symptômes (ils seront en outre immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents).

### La ventilation des classes et autres locaux

L'aération est un geste important à prendre en compte qui avait déjà lieu très couramment mais était limité. Nous aérons les locaux environ 5 minutes à chaque fois que possible.

Cette aération est renforcée et des critères plus précis sont à respecter.

**Elle est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois.**

Les salles de classe et tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée, pendant les récréations, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage.

Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

L'emploi du temps a été revu en conséquence pour que les récréations durent 20 minutes.

**Ces contraintes sont importantes notamment en termes de chauffage et de perte de température dans la pièce.** Nous y veillerons mais nous assurerons que la température de la pièce reste suffisante pour que les enfants puissent avoir classe dans des conditions adéquates.

**École Nazareth**

Place de l'Église 53960 Bonchamp-lès-Laval ☎ 02.43.90.31.57

✉ [direction@nazarethbonchamp.fr](mailto:direction@nazarethbonchamp.fr) 🌐 <http://nazarethbonchamp.fr>

## Fiche 3a : Limiter le brassage des élèves

La limitation du brassage entre groupes d'élèves redevient obligatoire.

### Les groupes d'élèves

Notre objectif est de viser la stabilité des groupes constitués pour réduire le brassage des élèves.

Les élèves de maternelle se côtoient lors de la sieste, utilisent la salle de motricité et la distanciation est très difficile à cet âge.

Les croisements entre groupes seront limités mais existeront entre les trois classes de maternelle.

Les récréations se feront par contre maintenant classe par classe en maternelle.

Les déplacements des élèves entre les classes en primaire (décloisonnement) n'étaient déjà pas mis en place et les élèves n'utilisent qu'un seul local. Les déplacements des enseignants (échanges de services) entre les classes sont autorisés.

Les récréations sont de nouveau organisées par groupes :

Groupe 1 : GS-CP et CP-CE1.

Groupe 2 : CE1 et CE2

Groupe 3 : CM-A et CM-B

Ces groupes sont constitués en fonction des entrées dans les classes et des possibilités de fonctionnement par deux classes.

L'école Nazareth dispose de peu de sanitaires et nous avons attribuer un sanitaire par groupe pour éviter les brassages.

### Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire concerne beaucoup d'enfants.

Il se fait normalement dans un local spécifique avec les enfants des autres écoles.

Pour éviter les brassages entre les écoles, la municipalité a décidé de reconduire l'accueil périscolaire au restaurant scolaire situé derrière l'école comme depuis le mois de juin.

### La restauration scolaire

La restauration scolaire a lieu de manière échelonnée par groupe classe.

### Etude

L'étude dirigée reprend à partir du 2 novembre et sera mise en place dans la salle informatique pour éviter au maximum les brassages.

Un registre spécifique sera mis en place.

## Fiche 3b : Limiter le brassage des parents

Pour amener ou venir chercher les enfants, **un seul responsable** devra être présent.

**L'entrée d'adulte dans les bâtiments scolaire doit être exceptionnelle** et doit se faire après avoir prévenu l'équipe enseignante (RV orthophonistes, ambulanciers...).

Le nettoyage et la désinfection des mains sont alors obligatoires. Du gel hydroalcoolique est présent à l'entrée de la cour.

Les arrivées et départs sont étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

### Horaires d'arrivées et départs de l'établissement

L'accueil se fait normalement dix minutes avant la classe.

**Merci de respecter les horaires pour ne pas gêner l'organisation des classes.**

8h20-8h30 : arrivée des enfants : certains sont déjà à la garderie.

12h : départ des enfants qui ne mangent pas à la cantine.

13h20-13h30 : arrivée de ces mêmes enfants

16h45 : départ des enfants : beaucoup d'enfants vont à la garderie.

**Comme le service de restauration a lieu par groupe et pour éviter que ces passages prennent trop de temps, nous invitons les parents qui le peuvent à garder leurs enfants sur la pause méridienne de 12h à 13h20.**

### Entrée dans l'enceinte de l'établissement

L'accueil des élèves doit normalement se faire au portail et les parents ne sont normalement autorisés à entrer dans l'établissement que sur des situations précises et anticipées (Ddec53). Pour éviter un regroupement devant le portail, l'école Nazareth autorise les parents à entrer dans l'enceinte. Le portail sera ouvert aux horaires indiqués et un sens de circulation a été mis en place dans la cour des maternelles. **Merci de bien respecter ce sens de circulation.**

Il conviendra cependant de respecter les contraintes suivantes :

- **porter un masque**
  - **respecter le sens de circulation indiqué au sol**
  - **respecter la distanciation maximale : des croix sont dessinées sur le sol.**
  - **ne pas entrer dans les bâtiments**
  - **ne pas dépasser la cour maternelle et les jardinières**
- Cela concerne aussi les parents des élèves de GS de la classe GS-CP qui connaissent maintenant bien leur classe.**

### Arrivée des maternelles (Petite Section à Grande Section)

Il est recommandé de faire accompagner les enfants de maternelle par un grand frère ou une grande sœur (Ddec53).

L'école Nazareth autorise cependant les parents à accompagner les enfants jusqu'à la porte du bâtiment sans entrer dans ceux-ci.

### Arrivée des enfants d'élémentaire (CP au CM2)

Les enfants d'élémentaire sont normalement déposés au portail par les parents (Ddec53). En effet, ils sont assez autonomes pour rejoindre leur classe seuls.

Toutefois, pour garder un lien, l'école Nazareth autorise leurs parents à entrer dans la cour maternelle en respectant le sens de circulation, le port du masque et les règles de distanciation contraintes. L'enfant gagnera ensuite seul sa classe à partir des jardinières.

### Rencontre Parents/Enseignants

Les rencontres entre les parents et enseignants sont bien évidemment possibles mais sur rendez-vous.

**École Nazareth**

Place de l'Église 53960 Bonchamp-lès-Laval ☎ 02.43.90.31.57

✉ [direction@nazarethbonchamp.fr](mailto:direction@nazarethbonchamp.fr) 🌐 <http://nazarethbonchamp.fr>

## Fiche 4 : Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Nous distinguerons dans notre fonctionnement le nettoyage régulier du nettoyage approfondi.

Nous avons établi en concertation avec les enseignants et le personnel un protocole strict de nettoyage spécifique pour cette période en fonction des possibilités humaines.

Le planning des ASEM a été revu pour assurer le nettoyage approfondi.

### Nettoyage régulier

Chaque adulte en responsabilité d'un groupe a un matériel de désinfection à sa disposition pour agir sur des temps précis et identifiés. **Cela sera fait plusieurs fois par jour lors des arrivées et des départs, lors des récréations ou lors du repas.** Il s'agira de désinfecter les différents points de contact (poignées, bureaux...)

**L'école a acheté du matériel qui reste dans le local d'affectation.**

### Nettoyage approfondi

Le protocole de la rentrée oblige :

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) **plusieurs fois par jour.**

Un ménage plus approfondi sera effectué chaque soir avec une désinfection plus importante.

### Matériel collectif

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est permise **si un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24h).**

**Ce point est assez facile à mettre en place en élémentaire.**

**En maternelle, concernant les ateliers c'est possible sans trop de contrainte : ils seront organisés pour utiliser le même matériel en alternance lundi-jeudi et mardi-vendredi pour assurer ces 24h d'isolement.**

**Cependant, en maternelle, la désinfection des coins jeux quotidienne ou leur interdiction sont difficilement envisageables. La distanciation est quasi impossible pour les enfants de cet âge et nous considérons que l'école doit rester un lieu de socialisation agréable pour les enfants.**

**Les activités proposées seront limitées au maximum et adaptées avec intelligence pour autoriser leur utilisation aux enfants au lieu d'interdire. Cela assurera aux enseignantes une posture éducative et bienveillante plutôt que restrictive.**

### Matériel de récréation

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé **si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12h)**

**Nous avons décidé de conserver ces jeux de cours et de les nettoyer les lundis et jeudis.**

## Fiche 5 : La communication, l'information et la formation

Nous sommes conscients que nous avons tous une part de responsabilité dans la réussite de cette phase si particulière de déconfinement qui va nous demander d'apprendre à vivre avec le virus tant qu'un vaccin n'existe pas.

Il est donc nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, les parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de propagation du virus.

### Les parents

Vous êtes **informés clairement** :

- des conditions de fonctionnement de l'établissement.
- de votre rôle actif dans le respect des gestes barrières (*explication à vos enfants...*).
- de votre obligation de surveiller l'apparition de symptômes chez vos enfants avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C).
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein de votre foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel.
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne votre enfant ou un autre élève.
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement.
- des points d'accueil et de sortie des élèves.
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie.
- de l'organisation du temps de la pause du midi et de la prise du repas.

### Les enseignants et le personnel

Les enseignants, le personnel de direction, ainsi que tous les autres personnels ont reçu une information quant aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

### Les élèves

Les élèves bénéficient d'une **information pratique, en fonction de leur âge sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains.**

Pour cette rentrée de novembre, l'accent sera mis sur le port du masque et ses contraintes et sur le rappel des règles de distanciation physique qui étaient en place en mai mais moins contraignantes depuis septembre.

Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire.